GT Décompte Algorithmique Offshore – Impact ISP15

Commission d'Accès au Réseau (CAR)

Jeudi 8 Juin 2023 – 14h

Rédacteur	**ABRAHAM MARINA**	**RTE**	
Vérificateurs	**M. DUBUCQ, M-A. CHAVANE, J.DESAVEINE**	**RTE**	

Table des matières

Participants 2
Introduction 3
1. Présentation générale du projet ISP15 3
2. Impact du projet ISP15 sur le service de décompte algorithmique offshore 3
2.1. Rappel du fonctionnement actuel 3
2.2. Fonctionnement cible ISP15 4
3. Questions /Echanges 5
4. Plan d'action 6

Participants

	NOM
RTE	ABRAHAM Marina
	DUBUCQ Marie
	ROUSSI Firas
	CHAVANE Mai-Anh
	WEAVER Paul
	DESAVEINE Julie
	MOZAR Odile
AMS	LE GAOUYAT Perrine
	WALKER SAEZ Sofia
	PEREZ ALITE Manuel
EMF	CHEVROLLIER Jérôme
LEM	TRONCOSO Juan
	N'DIAYE Carole

Introduction

En application du règlement européen « EBGL », le pas de règlement des écarts des Responsables d'Equilibre (ISP) évoluera de 30 à 15 minutes. L'échéance réglementaire de bascule est au 1er janvier 2025. Cette évolution induit des impacts sur divers mécanismes, notamment sur les données de comptage, et par conséquent sur le service de décompte algorithmique offshore.

Ordre du jour :

1. Présentation générale du projet ISP15
2. Présentation des impacts ISP15 sur le service de décompte algorithmique offshore

1. Présentation générale du projet ISP15

L'échéance réglementaire de mise en application de cette réglementation est au 1ier janvier 2025, mais une stratégie de déploiement progressive par type de mécanisme a été retenue (cf slide 6).

Synthèses des informations et décisions issues des GT Comptage & Données

Les données suivantes, actuellement publiées au pas 10 min vont passer au pas 5 min :

- Les données de comptage brutes et validées
- Les données physiques brutes et validées

Remarque : Les données réseau, permettant la facturation CART, ne sont pas impactées et resteront au pas 10min.

Décision : Bascule des données de comptages et données physiques brutes et validées, au pas 5 min, le **1ier juin 2024.**

2. Impact du projet ISP15 sur le service de décompte algorithmique offshore

2.1. Rappel du fonctionnement actuel

a) Modalité de souscription :

- Le détail des modalités de souscription est disponible dans la page dédiée au service de décompte algorithmique offshore dans le portail service.

b) Interface d'échange des données

Aujourd'hui, l'algorithme récupère en entrée :

- Les données de description du parc envoyées par le SI du producteur via un fichier JSON
- Les données de télémesures envoyées par le SI du producteur via 2 fichiers CSV au pas 10 min
- Les données de comptage envoyées par le SI de RTE au pas 10 min

A l'issue du décompte, les données sont disponibles au pas 10 min (via des APIs du Portail Data, et en visualisation dans le Portail Services).

2.2. Fonctionnement cible ISP15

A la cible, l'algorithme devra récupérer en entrée :

- Les données de description du parc envoyées par le SI du producteur via un fichier JSON
- Les données de télémesures envoyées par le SI du producteur via 2 fichiers CSV au pas 5 min
- Les données de comptage envoyées par le SI de RTE au pas 5 min

A l'issue du décompte, les données seront disponibles au pas 5 min.

Sont identifiés :

➔ Un impact sur les fichiers de télémesures (ou TM):
Le nombre de ligne et volume des fichiers seront doublés (cf slides 13 et 14)

➔ Un Impact sur les données exposées en sortie du décompte :
Les données des APIs Speed Metering (et Speed Metering View), Big Metering et Big Physical exposent actuellement les données au pas 10 min. Toute nouvelle publication des données par ces APIs à partir du **1ier juin 2024**, sera au pas 5 min. Toute republication portant sur des périodes antérieures au 1ier juin 2024, sera au pas 10 min.

Planning global

- Echéance réglementaire : 01/01/25
- Echéance (déjà) concertée de bascule des données de comptage au pas 5 min : 01/06/24
- Organisation proposée :
    - A partir d'avril 2024 : possibilité de réaliser les tests de la phase 1 au pas 5 min
    - A partir de juin -24 :
        - Pour toute nouvelle souscription de la phase 1➔ obligation de réaliser les tests au pas 5 min
        - Pour un parc ayant déjà souscrit (phase1 ou 2) ➔envoi des données de TM idéalement au pas 5 min. Mais une solution transitoire est prévue pour recevoir les données de TM au pas 10 min (cf slide 18)
    - A partir du 01/01/26 (date à concerter) : envoi obligatoire au pas 5min pour tous

Cas 1 : le producteur envoie les données de TM au pas 5' :

Etape 1 –Envoi des données de TM au pas 5 min
Etape 2 –Calcul du décompte au pas 5 min à partir des données de comptage au pas 5 min
Etape 3 –Données de comptage disponibles via portail service et portail DATA au pas 5 min

→ il s'agit de la solution cible souhaitée par RTE garantissant des données de qualité en sortie du décompte

Cas 2 : le producteur envoie les données de TM au pas 10' :

Etape 1 –Envoi des données de TM au pas 10'
Etape 2 –Calcul du décompte au pas 10' à partir des données de comptage au pas 5 min :

- Conversion 1 : des données de comptage au pas 10 min = Moyenne des pas 5 min de la période 10 min correspondante

- Conversion 2 : Le résultat du décompte au pas 10 min doit être converti au pas 5 min. Cette conversion consiste **à dupliquer** le point 10 min sur les deux points 5 min qui l'encadrent (dégradation de la donnée par cette conversion)

Etape 3 –Données de comptage disponibles au pas 5 min (via Portail Services et Portail DATA)

→ il s'agit de la solution transitoire proposée par RTE

Bascule d'un client vers le pas 5' - Point sur les tests à réaliser :
Pour un client qui a réalisé les tests (techniques et/ou fonctionnels) au pas 10 min, RTE demande de repasser les tests de bout-en-bout sur l'environnement de préproduction au pas 5 min, avant de basculer sur l'envoi des données en production.

Point sur le calcul de l'indicateur de répartition fine :
- Selon les CG du CPA, il y aurait une adhérence au pas
- En pratique, pas d'impact car l'algorithme compare des données de TM et comptage au pas 5 min.

Proposition de calendrier de mise à jour de la documentation :

➔ Cf slide 21.

3. Questions /Echanges

Question AMS: L'objectif serait de régler les « meters » sur le pas 5 min ? A quel moment s'adapter ?
Réponse RTE : Oui, l'objectif serait de transmettre des données réelles de TM au pas 5' afin de garantir une bonne qualité des données en sortie du décompte. Idéalement, il faudrait être prêt à envoyer les données de TM au pas 5 min à partir du 01/06/2024. Mais RTE distingue à cette échéance deux cas :
- pour toute nouvelle souscription de la phase 1➔ obligation de réaliser les tests au pas 5 min
- pour un parc ayant déjà souscrit (phase1 ou 2) ➔envoi des données de TM au pas 5 idéalement, sinon de manière transitoire au pas 10 min possible ; RTE propose de limiter la phase transitoire au 1/01/2026 (cf slide 18).

Question AMS: comment faire les tests au pas 5 si on a déjà fait les tests en 10 min ? faut-il les réaliser en parallèle ?
Réponse RTE : actuellement RTE et St Brieuc font les tests en 10 min (sachant que de toute manière RTE n'est pas prêt aujourd'hui à réaliser des tests au pas 5 min). Dans ce cas, si le client doit souscrire à la phase 2, alors les données d'entrée de l'algorithme seront au pas 10 min. Il faudra prévoir par la suite de refaire les tests de bout en bout au pas 5 min sur un environnement de préproduction. Si ces tests sont validés, la date de la bascule en production au pas 5 min sera à déterminer conjointement.

Question AMS : quel objectif se fixe RTE pour être prêt pour ISP15 ?
Réponse RTE : le SI de RTE doit être prêt au plus tard au 01/06/24 pour être en mesure d'exposer les données au pas 5 min.

Question AMS : S'il n'y a pas besoin du décompte offshore, faudra-t-il tout de même refaire les tests au pas 5 min ?

Réponse RTE : Si les tests ont déjà été faits au pas 10 minutes, et que le parc est entièrement déployé sans avoir besoin du décompte algoritmique offshore, alors il n'est pas nécessaire de refaire les tests au pas 5 min.

Remarque EMF : Le SCADA (SIEMENS, qui n'est pas celui du producteur) envoie aujourd'hui des données au pas 10 min. Il n'est pas envisageable pour EMF de modifier le SCADA pour que celui-ci envoie nativement des données au pas 5 min. Si « demain », EMF doit envoyer des données de TM au pas 5 min, EMF le ferait de manière « virtuelle » et non « native »: EMF envisage de mettre en place un outil en aval du SCADA et , pour transformer la donnée au pas 10 min en une donnée au pas 5 min (probablement via une conversion type duplication des données comme RTE ; les modalités de transformations devront être précisées)

Question RTE à LEM et AMS : Est-ce que le principe de fonctionnement du SCADA décrit par EMF est identique de votre côté ?
Réponse LEM et AMS :LEM et AMS vont vérifier avec les équipes techniques.

Remarque EMF/AMS : Il y'a eu de nombreux échanges, il y a quelques années, sur l'impact des données de TM sur l'indicateur de répartition fine, à prendre en compte dans la réflexion actuelle.

Question RTE : est-ce que la date du 1/01/2026 est envisageable ?
Réponse AMS : a priori il n'y a pas d'objection sur la date, mais il faut vérifier avec les équipes internes.

4. Plan d'action

Il a été convenu en séance le plan d'action suivants :

- **(si possible) Pour le 07/07/2023** : chaque producteur transmet à RTE par mail :
    - Le principe de fonctionnement général du SCADA (pas de mesure, agrégation des données)
    - Compte tenu de ce fonctionnement, préciser les contraintes pour transmettre à RTE des données de TM « natives » au pas 5 min
    - Quelle serait la stratégie envisageable par le producteur pour transmettre les données de TM au pas 5 min? (s'il s'agit par exemple d'une transformation des données de TM du pas 10 min vers le pas 5 min, préciser la conversion envisagée)
    - Si la date butée du 1/01/2026 est acceptable (cf slide 16)

- **courant de l'été** : RTE analyse les différents retours
- **21/09 – 10h à 11h30** –second GT